Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260304-20260203-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD

Absents excusés : Mme Florence LE CORFF-BROWN, M. Yann LE BRETON
Pouvoir : Mme Florence LE CORFF-BROWN à Mme Delphine GUILLO
Date de convocation : 19 février 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22
Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Délibération n° 2026-02-03
Cession rue du Menguen

Madame THEBAUD Marie-Annick se retire de la séance pour ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération du Conseil municipal en date du 27/10/2025 fixant les échanges gracieux de terrains entre les Consorts Audo et la commune. Il convient de préciser la section et le numéro de la parcelle cédée. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser la cession gratuite de la parcelle ZH 743 aux Consorts Audo. Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaire seront partagés pour moitié aux consorts Audo et pour l'autre moitié par la commune de Saint Jean Brévelay.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,
- D'autoriser la cession gratuite de la parcelle ZH 743 aux Consorts Audo
- Dit que les frais de notaire seront partagés pour moitié aux consorts Audo et l'autre moitié par la commune de Saint Jean Brévelay.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT JEAN BRÉVELAY * MORBIHAN *

11 rue de Rennes – BP 30 – 56660 Saint Jean Brévelay - ☎ 02 97 60 30 13 ✉ mairie@brevelay.bzh